



Direction de la recherche parlementaire
Bibliothèque du Parlement

EN BREF

Christine Labelle 19 mars 1999

LE DOUZIÈME COLLOQUE ANNUEL DE L'AMEUS À l'aube de l'an 2000 : Vision d'avenir en environnement

INTRODUCTION

Le douzième colloque annuel de l'Association de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke (AMEUS) s'est déroulé le 12 mars 1999 à Sherbrooke (Québec). Lors de cette journée consacrée au thème de l'environnement, les conférenciers invités ont partagé avec les participants leur vision du prochain millénaire en ce qui a trait aux problématiques mondiales. Quatorze experts venus des milieux industriel, gouvernemental et parapublic ont exprimé leurs idées sur les enjeux environnementaux auxquels l'humanité devra faire face dans l'avenir ainsi que sur les moyens qu'elle devra prendre pour les affronter. La mondialisation des enjeux ainsi que la nécessité d'un changement profond dans la gestion de l'environnement ont balisé les propos des conférenciers.

COMPTES RENDUS

Globalisation des enjeux environnementaux (Jean-Pierre Gauthier, Environnement Canada)

Afin de mettre en évidence l'adage « penser globalement, agir localement », le conférencier a résumé les événements qui ont marqué le domaine de l'environnement depuis le début des années 60. Selon lui, alors qu'il y a près de 30 ans, la sensibilisation des gens au problème de la pollution se manifestait par des actions locales, les dernières années ont vu naître une action concertée vers une mondialisation des enjeux environnementaux.

La conférence s'est terminée sur une perception personnelle de l'avenir et des défis qu'il pose en matière d'environnement. Selon M. Gauthier, chaque répercussion négative plus ou moins locale aura un impact à grande échelle sur la société à la grandeur de la planète. La croissance démographique et l'accessibilité à l'eau potable, sources de futurs conflits et de déstabilisation mondiale, seront, d'après lui, les principales problématiques à surmonter. De l'avis du conférencier, tant la sauvegarde des espèces menacées

et l'importance que celles-ci prennent pour l'humanité que la question des biotechnologies et l'intérêt de développer celles-ci dans un contexte d'intelligence et d'éthique constitueront également des défis de taille, tout comme le problème que posent les polluants organiques persistants (POP), le phénomène des changements climatiques et la répartition inégale des richesses entre les pays du Nord et du Sud. Selon M. Gauthier, dans ce contexte, le concept « penser globalement, agir localement » résume à lui seul toutes les stratégies de développement durable et montre en partie la voie à suivre dans l'avenir.

L'activité agricole, son développement et l'environnement — L'horizon 2005

(Jocelyn Cantin, Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec)

Dans un premier temps, le conférencier a dressé un portrait complet de l'industrie québécoise de l'agriculture de 1999 à 2005 (emplois, produit national brut (PNB), exportations, présence régionale, contexte social et croissance économique). Par la suite, il a brièvement décrit les problématiques environnementales liées aux activités de l'industrie, telles les pressions exercées sur les écosystèmes aquatiques et terrestres, l'impact des produits chimiques sur la santé et les enjeux sociaux s'y rattachant. Dans la troisième partie de la conférence, M. Cantin a parlé des gestes que posent actuellement le ministère et les agriculteurs pour réduire les impacts des activités agricoles sur l'environnement. Il a indiqué que grâce à l'implantation de *pratiques agroenvironnementales*, 90 p.100 des entreprises agricoles du Québec auront adopté d'ici 2005 des pratiques respectueuses de la nature; il a aussi souligné qu'un *portrait agroenvironnemental* (état de la situation) de chacune de ces 20 000 fermes est déjà amorcé. Le conférencier a poursuivi en disant que cette étape sera suivie de l'implantation de pratiques telles l'entreposage et la gestion des fumiers, la gestion des engrais, la conservation des sols et des cours d'eau

et l'utilisation des pesticides. En conclusion, il a indiqué que le programme prendra fin avec la *certification environnementale* des entreprises agricoles, qui consistera à accréditer les producteurs en fonction de procédures et critères détaillés qui seront élaborés d'ici 2003.

Dîner Conférence : Commissaire à l'environnement et au développement durable

(Brian Emmet, Bureau du vérificateur général du Canada)

M. Emmet a entamé son discours en dressant un portrait des grandes problématiques internationales en matière d'environnement. D'après lui, avec l'arrivée du XXI^e siècle, l'accroissement de la population mondiale et, par le fait même, l'augmentation de la consommation globale d'énergie, du produit national brut (PNB) et des pressions sur l'environnement devraient constituer la situation. Pour illustrer le fait que la structure organisationnelle *verticale* des gouvernements s'est révélée inefficace jusqu'à présent, le commissaire à l'environnement et au développement durable a utilisé l'exemple de l'incapacité du Canada d'atteindre les objectifs qui lui avaient été fixés au Sommet de Rio. Selon ces objectifs, le gouvernement du Canada devait ramener, pour l'an 2000, sa production de gaz à effet de serre au niveau de 1990. Les objectifs du Canada, tout comme ceux des autres pays signataires, n'ont pas été atteints. Certains auteurs prétendent que le phénomène des gaz à effet de serre devrait même augmenter de 70 p.100 en l'an 2000 à l'échelle mondiale. Le conférencier a souligné que les gouvernements possèdent pourtant de multiples outils d'intervention, comme la Convention de Bâle, la Convention sur la biodiversité et le Protocole de Kyoto. Selon lui, le problème ne se situe donc pas au niveau de la disponibilité des nombreux accords signés jusqu'à maintenant, mais plutôt à celui de leur mise en œuvre.

M. Emmett a indiqué que pour faire face aux défis mondiaux, les dirigeants devront passer, dans l'organisation de leurs gouvernements respectifs, d'une structure verticale à une structure horizontale. Selon lui, ils devront faire preuve d'un leadership visionnaire et de politiques innovatrices. De plus, ils devront gérer de façon plus efficace les programmes environnementaux et donner plus d'attention à la mise en œuvre de ceux-ci.

Au-delà des limites : les tendances lourdes à l'aube du XXI^e siècle

(Harvey Mead, Union québécoise pour la conservation de la nature)

Le conférencier a repris les grandes tendances révélées en 1972 par le travail du Club de Rome, dans le rapport *Halte à la croissance*. Les résultats d'une

centaine d'équations ont constitué à cette époque un fondement pour le mouvement environnemental, qui est encore valable aujourd'hui : si aucun changement ne se produit dans la façon d'agir de la population mondiale, il est fort probable que les systèmes de soutien de la société se dégraderont.

M. Mead a indiqué que vingt ans plus tard, une mise à jour des analyses, effectuée par la même équipe, réitère les conclusions de 1972. Selon les résultats obtenus, l'an 2025 constitue toujours le début de la période où le dépassement des limites dans les décennies antérieures se traduira par une dégradation des systèmes de soutien de la biosphère et de la société humaine. Le conférencier a appuyé ces affirmations en citant comme exemple le désastre qu'a causé l'ouragan Mitch au Honduras. En analysant la façon dont le paiement de la dette environnementale des dernières décennies pourrait s'étaler au cours du XXI^e siècle, il a pu suggérer que le déclin est déjà commencé. Il en a conclu que compte tenu de ce problème social et politique évident, l'application du principe de prudence dans les interventions et les stratégies de développement futures s'impose.

Kyoto et le secteur du transport

(Yvon Beauregard, Bombardier inc.)

Le conférencier a traité de la question de l'impact du Protocole de Kyoto sur la gestion de l'environnement par l'industrie du transport. Après avoir tracé un bref historique des événements qui ont mené à l'élaboration du Protocole en 1997, M. Beauregard a examiné la contribution du secteur du transport à la diminution des gaz à effet de serre (GES). Il a énuméré les projets que la compagnie Bombardier avait privilégiés pour ramener les GES aux niveaux de 1990 d'ici 2008, à savoir, notamment, des mesures de dérogation, des mécanismes de développement propres et des programmes de crédits d'émission et de mise en œuvre conjointes.

Selon le conférencier, la ratification et la mise en application du Protocole de Kyoto imposeront une révision en profondeur des politiques énergétiques et une modification des habitudes et des comportements de la population mondiale. Quant au secteur du transport, il devra prendre directement part à la sélection et à la conception des produits mis en marché ainsi qu'à leur impact sur les émissions de GES. D'après M. Beauregard, ces défis, qui demanderont un effort gigantesque, mèneront non seulement au développement durable, mais offriront des occasions d'affaires intéressantes qui devront être intégrées au processus normal du développement de la société.

À l'aube de l'an 2000, y a-t-il encore place pour les recours judiciaires en matière d'environnement (M^e Pierre Châtillon)

Lors de son exposé, le conférencier a analysé brièvement les changements survenus depuis quelques années dans le monde judiciaire et indiqué que de plus en plus de citoyens et de groupes environnementaux portent devant les tribunaux québécois des litiges qui mettent en jeu des intérêts environnementaux. À l'aide d'une série de cas présentement devant les tribunaux au Québec, M^e Châtillon s'est notamment demandé si cette nouvelle attitude n'était qu'une tendance passagère ou l'effet d'un changement de mœurs; il s'est aussi interrogé sur les raisons qui poussent un citoyen à avoir recours à la justice pour protéger l'environnement et sur le genre de dossiers qui intéressent la population. Tout en laissant le sujet ouvert à la discussion, il a constaté que la diversité des recours intentés ainsi que la portée des décisions rendues par les tribunaux sont en train de modifier la tournure des événements sur le plan environnemental.

CONCLUSION

Pour ce qui est du milieu industriel, les représentants des secteurs agricoles et du transport conçoivent les répercussions des activités industrielles sur l'environnement. Ils s'accordent sur le fait qu'ils devront poser des gestes directs pour relever les enjeux futurs en matière d'environnement. D'autre part, même s'il y a eu des changements positifs dans certaines des habitudes de la population, force est de constater qu'un changement d'attitude de la part des dirigeants autant que des citoyens s'avère indispensable pour contrer la dégradation de la biosphère et en limiter les répercussions sociales. Plusieurs éléments de solutions ont été présentés au cours de ce colloque : l'application du principe de prudence à grande échelle, les actions localisées motivées par une vision mondiale et un changement des structures gouvernementales orienté vers une concertation de tous les intervenants concernés de près ou de loin par les enjeux du XXI^e siècle. Toutes les solutions aux problèmes environnementaux ont un un fil conducteur, celui d'évaluer les enjeux en fonction de leurs répercussions mondiales. Les prochaines années nous diront si ce mouvement mènera à des changements profonds des structures gouvernementales, qui pourraient affecter les ministères de l'environnement.